

## Communiqué

### Contrôle des insectes piqueurs

# Début du traitement par voie terrestre et aérienne

Le 14 avril 2025 – Les opérations de contrôle des insectes piqueurs débuteront le 15 avril dans certains secteurs situés en périphérie des quartiers résidentiels de Trois-Rivières. Comme par les années passées, le traitement se fera par voie terrestre et aérienne.

Le personnel et les véhicules de GDG Environnement, l'entreprise mandatée par la Ville pour faire le contrôle des insectes piqueurs, seront clairement identifiés lors des opérations sur le terrain. Toutes les informations sur les mesures prises par l'entreprise sont disponibles au gdg.ca.

#### Ensemble, limitons la prolifération des insectes piqueurs

La population peut également réduire la présence des moustiques dans les quartiers urbains en éliminant les sources d'eau stagnante autour des résidences.

Ces petits gestes contribuent à limiter les lieux de pontes des moustiques et des mouches :

- Retournez les embarcations nautiques, les pataugeuses, les brouettes et les contenants de jardinage;
- Percez le fond des contenants entreposés à l'extérieur;
- Remplacez chaque semaine l'eau des baignoires d'oiseaux et des abreuvoirs pour animaux domestiques;
- Traitez l'eau de la piscine même si celle-ci n'est pas utilisée;
- Nettoyez les gouttières.

#### À propos du traitement au Bti

Le Bacillus thuringiensis variété israelensis, couramment désigné par son acronyme Bti, est une bactérie qui vit naturellement dans les sols. Depuis 1982, on l'utilise efficacement partout dans le monde comme

Ville de Trois-Rivières Direction des communications et de la participation publique

1325, pl. de l'Hôtel-de-Ville C.P. 368 Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3

Tél.: 311 ou 819 374-2002 Ligne média: 819 384-2980 communications@v3r.net



## Communiqué

agent de lutte biologique pour combattre les moustiques et les mouches noires.

L'épandage de ce produit est homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada. Au Québec, son utilisation est également encadrée par la *Loi sur la qualité* de l'environnement.

Cette solution de contrôle des insectes piqueurs est utilisée depuis 2009 à Trois-Rivières. Octroyé en 2024, ce contrat d'épandage est d'une durée de trois ans.

- 30 -

Source: Direction des communications et de la participation publique

Ville de Trois-Rivières
Direction des communications
et de la participation publique

1325, pl. de l'Hôtel-de-Ville C.P. 368 Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3

Tél.: 311 ou 819 374-2002 Ligne média: 819 384-2980 communications@v3r.net

v3r.net **311**